



**IABFS**

**Institut d'Analyse Bioénergétique France Sud**

Affilié à l'IIBA : institut International d'Analyse Bioénergétique

Agréé par L'AFFOP : Association Fédérative Française des Organismes de psychothérapie

## **FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

### **FORMATION CERTIFIANTE EN ANALYSE**

### **BIOENERGETIQUE Thérapie psychocorporelle intégrative**

<b>Identification du candidat</b>	
Votre nom	
Votre prénom	
Votre adresse électronique	
Votre adresse postale	
Téléphone portable	
Téléphone domicile	
Votre profession	
Je m'inscris pour :	Les 5 modules de 1 <sup>ère</sup> année de la formation certifiante : - Du 23 au 26 février 2017 - Du 22 au 25 juin 2017 - Du 28 septembre au 1er octobre 2017 - Du 8 au 11 février 2018 - Du 31 mai au 3 juin 2018
Fait à le,	Signature :



**IABFS**

**Institut d'Analyse Bioénergétique France Sud**

Affilié à l'IIBA : institut International d'Analyse Bioénergétique

Agréé par L'AFFOP : Association Fédérative Française des Organismes de psychothérapie

## Coût

- 2800 euros pour la totalité des modules  
+ frais d'adhésion à l'IABFS de 100 euros (incluant la Revue *Le corps & l'analyse*).
- 3600 euros dans le cadre de la formation permanente  
+ frais d'adhésion à l'IABFS de 100 euros (incluant la Revue *Le corps & l'analyse*).

## Comment s'inscrire ?

1. Envoyez ce formulaire d'inscription accompagné d'un C.V et d'une lettre de motivation à l'IABFS, à l'adresse email suivante [martine.vigier42@orange.fr](mailto:martine.vigier42@orange.fr) ou par courrier postal à IABFS – 42 bis avenue de Montbrison 42160 Andrézieux Bouthéon
2. A réception vous sera adressée la liste des analystes bioénergéticiens référents avec leurs coordonnées afin que vous preniez rendez-vous avec deux d'entre eux pour un entretien.
3. Après acceptation de votre candidature, l'inscription sera effective à réception d'un chèque d'arrhes de **560 euros**. Votre chèque est à libeller à l'ordre de l'IABFS et à envoyer à : IABFS / Mme Sylvie FRANKL 27, Impasse de la Vulpillière 74960 CRAN-GEVRIER [sylvie.frankl@gmail.com](mailto:sylvie.frankl@gmail.com)
4. Le solde de la formation sera réglé un mois avant le début de la formation: soit 2240 euros (2800 - 560 euros d'arrhes) + 100 euros d'adhésion à l'IABFS : **total de 2340 euros**.  
Il est possible de fractionner ce règlement en plusieurs chèques (un chèque de 100 euros et 4 chèques de 560 euros qui seront encaissés l'un à chaque module). Dans ce cas, tous vos chèques nous seront adressés en même temps, un mois avant le début de la formation.

\* Pour les personnes intégrant cette formation dans le cadre de la formation permanente. Nous contacter pour le règlement.

## Les conditions

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée.

Les arrhes sont déduites du coût global de la formation. Elles sont remboursables jusqu'à un mois avant le début du stage.

L'engagement annuel est obligatoire. Toute année de formation commencée est due dans son intégralité. En cas de désistement ou d'absence après le début de la formation, il ne sera procédé à aucun remboursement. Engagement renouvelable chaque fin d'année pour l'année suivante.

L'IABFS est enregistré comme Organisme de Formation sous le numéro 931 302 10513. Une prise en charge est possible au titre de la formation continue par différents organismes.

## Contact

Pour toute demande complémentaire, contactez **Martine Vigier : 06 60 82 75 37**

IABFS : 5 boulevard Camille Flammarion 13001 MARSEILLE –  
06 60 82 75 37 - [martine.vigier42@orange.fr](mailto:martine.vigier42@orange.fr) (document élaboré par la SFABE)